Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_44-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la Présidence de Christophe MARTINS

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Nadège COULON-TRARI, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Yannick FOUVILLE, Delphine DAVID, Anne-Sophie PATRU, Bruno DUTEIL.

Etaient excusés : Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD, Jean-Claude DENIS

La séance est ouverte à 9h30.

Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

ENVIRONNEMENT – ADHESION RESEAU DEPHY COLLECTIVITE BRETAGNE

N° Délibération B/2026/44

EXPOSE DES MOTIFS

Le Réseau DEPHY Collectivité Bretagne, animé par la FREDON Bretagne, prend le relais de la Région Bretagne pour l'animation régionale menée en faveur de la réduction des produits phytosanitaires et de la mise en œuvre de pratiques éco-responsables pour l'entretien des espaces publics.

Il accompagne, depuis mars 2022, les collectivités bretonnes vers la mise en place de pratiques vertueuses d'entretien et d'aménagement de l'espace public. Il met notamment à disposition des collectivités des retours d'expériences, organise des rencontres techniques sur des sujets liés au zéro-phyto, à la biodiversité, à la gestion de l'eau et des déchets verts et plus largement aux pratiques d'entretien éco-responsables, problématiques de plus en plus prégnantes dans la réglementation pour les collectivités.

Ce réseau compte à ce jour plus de 200 collectivités adhérentes, a été initié dans le cadre d'un financement public. « DEPHY Collectivités Bretagne » a évolué depuis de 2024, vers une cotisation au nombre d'habitants. Dans ce cadre, la Vice-Présidente propose une adhésion pour 2026 au titre de l'EPCI en tant que **Collectivité démonstrative** pour l'EPCI elle-même et ses communes à hauteur de 0.05€ / habitants sur une population DGF de 27 217 habitants soit **1360.85€ TTC**.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

- Représentante: Delphine DAVID
- Référente technique : la chargée de mission environnement pour l'EPCI et ses communes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_44-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV),
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° CC/2023/22du Conseil Communautaire de Montfort Communauté en date du 02 mars 2023 relative à l'approbation du PCAET par le Conseil Communautaire ;
Vu le Plan Écophyto II+ ;
Vu le Projet de Territoire de Montfort Communauté,
Vu les statuts de Montfort Communauté ;
Vu l'exposé de la Vice-Présidente en charge du Développement Durable et de la Transition Écologique ;
Considérants :

- *Le volet adaptation et résilience du Plan Climat Air Énergie Territorial ;*
- *La signature en juin 2023 du Contrat Territorial de Bassin Versant 2023-2028 en faveur de la Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques ;*
- *La lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;*
- *Les projets communaux en cours de développement sur l'aménagement des cours d'école ;*
- *Les projets d'aménagement d'îlots de fraicheur ;*
- *Les projets communaux et intercommunaux de protection de la biodiversité.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- Certifie vouloir adhérer au réseau Dephy Collectivités Bretagne porté par FREDON Bretagne et avoir pris connaissance des engagements figurant dans la charte annexée à la présente délibération ;
- Décide d'adhérer au Réseau DEPHY Collectivité Bretagne Collectivité démonstrative pour l'EPCI elle-même et ses communes à hauteur de 0.05€ / habitants sur une population DGF de 27 217 habitants soit 1360.85€ TTC.
- Nomme comme référente élue : Delphine DAVID et comme référente technique : la chargée de mission environnement pour l'EPCI et ses communes.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

